Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212202311-20260130-2026013001-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94

EXTRAITDU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DEPLOURAC'H – n° 01

Séance du : 30 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le vingt-six janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick LARVOR, Jean-Pierre GUILLERM, Claude CARIO, Huguette LARHANTEC, Corinne LOZAC'H et Alain LE COANT
Absents : Philippe LE GUILCHER donne pouvoir à Yannick LARVOR,
Véronique DILASSER, Aurélien FER, Marina URVOAZ

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GUILLERM

2026-01 30 01

OBJET : Recrutement d'un agent contractuel (renouvellement de son contrat en CDD)

**DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT
D'UN AGENT CONTRACTUEL
SUR UN EMPLOI PERMANENT
DES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS
POUR TOUS LES EMPLOIS**
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-3° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-3° ;

Vu la loi 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 21,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante décide :
-de reconduire le contrat de Madame Fanny LE GOFF pour une durée de 3 ans.

La durée totale des contrats ne pouvant excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe, échelon 6, Indice brut 460, Indice majoré 408.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Le Maire

MAIRIE DE PLOURAC'H (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE